

MIEUX-ÊTRE

# BONNE NOUVELLE : RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU TITRE DE COACH PROFESSIONNEL

Le ministère du Travail reconnaît désormais ce métier et il s'agit d'un titre professionnel inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). Un rappel historique s'impose...

Par Laurent Gajac (\*) - [contact@conseiletservices.fr](mailto:contact@conseiletservices.fr)

L'ICF (International Coach Federation), l'EMCC (Association européenne du coaching) et la SFC (Société française de coaching) ont conclu une alliance au niveau international il y a plusieurs années et, depuis, mènent des actions visant à renforcer la crédibilité et la reconnaissance du coaching en tant que profession autorégulée. L'ICF Monde et l'EMCC Europe ont soutenu conjointement la réalisation d'un document définissant l'éthique du métier de coach, ainsi que la mise en correspondance des compétences de coaching définies selon les référentiels de l'ICF France. Ce travail commun a permis en 2011 le dépôt d'un livre blanc auprès de la Commission européenne.

Afin de répondre aux exigences des nouvelles réformes sur la formation continue et surtout avec l'intention de faire reconnaître le coaching comme profession à part entière auprès de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle), l'ICF France a décidé en juin 2014 d'explorer la faisabilité du projet avec l'EMCC France. En septembre 2014, Catherine Tanneau, présidente de l'ICF France, Thierry Gaches président d'EMCC France et Nicole Abou vice-présidente d'ICF France, en charge de la professionnalisation, ont rencontré le président de la CNCP qui a encouragé leur démarche commune en vue de :

- Se positionner en tant que fédérations garantes de l'autorégulation de la profession et du développement du coaching professionnel en France et en Europe, en agissant de façon concertée au nom de leurs fédérations professionnelles (pour garantir une exigence en qualité et l'éthique de leurs formations et certifications et veiller aux risques de dérive sectaire) ;
- Valoriser les formations accréditées par leurs fédérations professionnelles (EQA pour EMCC et ACTP/ACSTH pour ICF) en faisant en sorte de les faire enregistrer au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et/ou inciter les écoles à faire accréditer/certifier leurs programmes ;
- Étudier la possibilité dans un second temps de labelliser leurs certifications (les trois niveaux ICF et les deux niveaux EMCC) en vue de les enregistrer sur l'Inventaire des compétences (autre volet du RNCP pour des activités transverses).

Une équipe projet conjointe ICF/EMCC a été constituée à l'automne 2014. Durant l'année 2015, l'équipe a traduit et élaboré des documents

de comparaison des compétences de coaching entre l'ICF et l'EMCC. Début 2016, la CNCP leur a adressé une note relatant les points clés issus de leur travail d'expertise interne portant principalement sur le niveau demandé et le contour de la qualification visée. En voici les résultats :

## 1. L'APPELLATION COACH PROFESSIONNEL A ÉTÉ RETENUE

Le coach est un professionnel de l'accompagnement. Il intervient auprès d'un individu, d'un groupe, d'une structure ;

2. **POUR LES DOSSIERS DÉJÀ DÉPOSÉS**, le niveau de qualification le plus souvent retenu a été le niveau II (équivalent licence ou fonction agent de maîtrise) ;

## 3. LE CODE NSF 315 A ÉTÉ RETENU :

Ressources humaines - Gestion du personnel - Gestion de l'emploi (le plus approprié) ;

## 4. LES CODES ROMES RECOMMANDÉS SONT :

M1502 : Développement des ressources humaines,

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne (pour la mise en place d'actions de coaching),

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise (pour la partie conduite du changement). *Source : ICF France.*

### (\*) Laurent Gajac

Fondateur et directeur de CONSEIL & services, premier centre de formation en développement personnel de l'océan Indien, basé à La Réunion, Laurent Gajac intervient comme consultant, médiateur, coach certifié et formateur. Il conçoit et anime des sessions innovantes destinées aux entreprises, essentiellement sur les thèmes de la santé, du développement personnel, de la communication professionnelle et sur l'accompagnement humain au changement. E-mail : [contact@conseiletservices.fr](mailto:contact@conseiletservices.fr) - blog : <http://conseiletservices.fr/>

